

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

D 01364-2025-011

Séance du 25 mars 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE VINGT-CINQ MARS À 20 HEURES,

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Mme COURTOIS
Sandrine, Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : BOUTON Chloé.

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CAVILLON Hervé.

OBJET : Compte Financier Unique 2024.

M. le Maire explique à l'Assemblée que le compte financier unique (CFU), inscrit dans la loi de finances 2019, est appelé à remplacer d'ici 2026 au plus tard l'actuelle double présentation des comptes publics locaux, qui se matérialise d'un côté sous la forme du compte administratif élaboré par l'ordonnateur et de l'autre côté par le compte de gestion du comptable public. La suppression de ce doublon contribue à une simplification de la présentation des comptes et à une amélioration des circuits informatiques entre l'ordonnateur, le comptable et la Préfecture.

M. le Maire rappelle que par délibération n° D01364-2024-015 du 26 mars 2024, le conseil municipal a adopté la mise en œuvre du CFU au 1^{er} janvier 2025.

M. le Maire présente le budget général et soumet le compte financier unique de l'exercice 2024 qui s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	905 309,03	538 419,00	1 443 728,03
	Recettes réalisées (1)	B	848 902,88	520 566,97	1 469 469,85
	Restes à réaliser	C	404 021,88	0,00	404 021,88
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	901 156,18	720 864,37	1 622 020,55
	Dépenses réalisées (1)	E	472 849,74	516 521,64	989 371,38
	Restes à réaliser	F	342 203,10	0,00	342 203,10
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	376 053,14	104 045,33	480 098,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 152,85	182 445,37	178 292,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	371 900,29	286 490,70	658 390,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	61 818,78	0,00	61 818,78
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	433 719,07	286 490,70	720 209,77

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2025.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant les documents présentés,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DONNER acte de la présentation faite du compte financier unique comme indiqué ci-dessus ;

DÉCLARER que le compte financier unique dressé pour l'exercice 2024 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVER le compte financier unique dressé pour l'exercice 2024.

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, M. le Maire étant sorti au moment du vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte de la présentation faite du compte financier unique comme indiqué ci-dessus ;

DÉCLARE que le compte financier unique dressé pour l'exercice 2024 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVE le compte financier unique dressé pour l'exercice 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 25 mars 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

